

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge  
après dépôt de l'acte au greffe****Déposé / Reçu le****23 OCT, 2020****au greffe du tribunal de l'entreprise  
francophone de Bruxelles****\*20128771\*****N° d'entreprise : 458 339 252****Nom****(en entier) : Ilya Prigogine asbl****(en abrégé) :****Forme légale : asbl****Adresse complète du siège : Campus de la Plaine - Bâtiment HA, Boulevard du Triomphe accès 2,  
CP 220/01, 1050 Bruxelles****Objet de l'acte : Composition de l'Assemblée Générale - Mandat du Commissaire aux  
comptes - Changement de l'adresse du siège social**

A. L'Assemblée générale de l'asbl Ilya Prigogine, réunie régulièrement le 13 juin 2019, et le quorum étant atteint, acte :

- le retrait par démission volontaire en tant que membre effectif de l'association de M. Stéphane Louryan, né le 8 février 1958, domicilié Avenue de Versailles, 10, à 1380 Lasnes ;
- l'entrée en tant que membre effectif de l'association de Mme Caroline Daelemans, née le 19 septembre 1974, domiciliée Avenue Paul Stroobant, 123, à 1180 Bruxelles.

B. Conformément à la décision de l'AG du 14 juin 2018, le mandat de commissaire a été confié à la Srl RSM InterAudit pour une durée de trois ans à compter de l'exercice comptable 2018 ; RSM InterAudit a désigné comme représentant Monsieur Laurent Van der Linden, réviseur d'entreprises, pour l'exercice de ce mandat. Les honoraires annuels du mandat de commissaire sont fixés à 14.520,00 EUR/an TVAC (21%) pour les comptes annuels, indexés, montant auquel s'ajoute annuellement la participation aux frais de fonctionnement de l'Institut des Réviseurs d'Entreprises.

C. Le Conseil d'administration a pris, en date du 19 décembre 2019, la décision suivante : "conformément à l'article 2 des statuts de l'asbl, le CA décide de transférer le siège social de l'asbl Ilya Prigogine à l'adresse suivante : Campus de la Plaine - Bâtiment HA, Boulevard du Triomphe accès 2, CP 220/01, 1050 Bruxelles, à compter du 27 janvier 2020".

Conformément à l'article 34 des statuts, l'asbl est valablement représentée par deux administrateurs, en l'occurrence Monsieur Jean Luc Mahieu, Président du Conseil d'administration, et Monsieur Patrick Coets, Trésorier.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 03/11/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du **Volet B** : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers  
**Au verso** : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).